

<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011</b>
--

**PRESENTS :** M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme SIBRA, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. MAMERI, Mlle ROTH, M. PECHAMAT, Mme MOREAU.

**PROCURATIONS :** M. BAYONNE à M. RODRIGUES; Mme FLORES à Mme EYCHENNE ; M. BIEBER à M. CASSIGNOL; M. CHAUBET à M. VIVANT ; M. VIVES à M. BENOIT ; M. MAROC à M. REIG; M. DALMAS à Mme FRAPPIER ; Mlle AMARI à Mme RABINOVITCH ; Mme BENQUET à Mlle ROTH ; M. LAMOUR à M. PECHAMAT.

**ABSENTS :** /

**1. INTERCOMMUNALITE :**

- **BLAGNAC CONSTELLATION : des principes de répartition actif/passif après dissolution du SIVOM**

*Le SIVOM Blagnac Constellation a engagé une réflexion visant à déterminer son devenir au regard de la création de la Communauté Urbaine du 1er janvier 2009 et des transferts de compétences afférents ainsi que de l'impact du projet de loi de réforme des collectivités territoriales qui avait fait de la réduction importante du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes un axe majeur de la réforme à venir. Dans sa proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Préfet a recensé le SIVOM comme ayant un périmètre totalement absorbé par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et a acté sa dissolution.*

*Dans ce cadre, il est envisagé la dissolution du SIVOM au 31 décembre 2013.*

*L'objet de la présente réunion est de fixer dès à présent les lignes directrices selon lesquelles seront opérées les modalités de répartition de l'actif et du passif lors de la dissolution.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) approuve les principes directeurs de répartition de l'actif et du passif du SIVOM Blagnac Constellation qui guideront le Syndicat au moment de sa dissolution tels que décidés par délibération du Comité Syndical en date du 7 juin 2011.*

- **Désignation d'un délégué suppléant à BLAGNAC CONSTELLATION**

*Monsieur le Maire indique que suite à la démission de M. CHAUBET Daniel, de ses fonctions de délégué suppléant à Blagnac Constellation, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.*

*Monsieur le maire propose de désigner Monsieur Jean-Louis CASSIGNOL en qualité de délégué suppléant.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) désigne en qualité de délégué suppléant du SIVOM Blagnac Constellation, Monsieur Jean-Louis CASSIGNOL.*

- **Avis sur le projet de « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale »**

*Monsieur le Maire rappelle le processus en cours de simplification des structures intercommunales issu de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.*

*Ce dispositif prévoit que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) élaboré par le Préfet soit présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et adressé, pour avis, aux communes et groupements de communes concernés du département qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération sur les propositions contenues dans le projet.*

*A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.*

*Par courrier en date du 20 avril 2011, le Préfet de la Haute Garonne a adressé au Maire, pour avis, le projet de SDCI élaboré par les services de la Préfecture et dont les grandes lignes ont été présentées aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 15 avril dernier.*

*Monsieur le Maire présente le schéma.*

*Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'émettre comme le Conseil de la communauté urbaine un avis défavorable au projet du schéma intercommunal proposé par le préfet.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) décide d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, tel qu'adressé le 20 avril 2011 par le préfet de la Haute-Garonne.

## **2. FINANCES**

- **GRAND TOULOUSE : Approbation d'une convention de remboursement dépenses et recettes exercices 2009 et 2010**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les modalités du remboursement par le Grand Toulouse des avances provisoires effectuées par la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; et du reversement au Grand Toulouse des recettes perçues, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 par la commune concernant les compétences transférées, pour assurer la continuité du service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix), autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement entre le Grand Toulouse et la commune de Beauzelle.

- **Augmentation du tarif de la restauration scolaire année 2011-2012**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la consultation lancée par les services, un nouveau prestataire chargé de la fourniture des repas scolaires et du centre de loisirs a été retenu. Le prix d'achat du repas livré est supérieur de 0.30 € par rapport au prix du précédent marché.

Monsieur le Maire indique qu'en plus du coût du repas, la commune supporte intégralement les frais de personnel, les consommations énergétiques et l'amortissement des investissements (locaux et matériels).

Monsieur le Maire propose de répercuter la hausse du prix du repas sur les familles et propose de fixer le tarif de la restauration scolaire à 2,95 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix), fixe le tarif du repas de restauration scolaire à 2,95€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : aménagement du sol en gazon synthétique au centre de loisirs**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet de travaux d'aménagement en gazon synthétique au centre de loisirs municipal dont le montant s'élève à 7 740.60€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : réhabilitation de la chaufferie et mise en place d'un dispositif de programmation à distance pour la salle des fêtes du Garossos**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet de réhabilitation de la chaufferie et mise en place d'un dispositif de programmation à distance, pour la salle des fêtes du Garossos dont le montant s'élève à 8 839.04€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de mobilier scolaire à l'école élémentaire des Chênes**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet d'achat de mobilier à l'école élémentaire des Chênes dont le montant s'élève à 887.96 € HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de chaises arbitre tennis au stade municipal Eugène Chamayou**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet d'achat de chaises d'arbitre de tennis au stade municipal dont le montant s'élève à 936.46 € HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de mobilier pour les services techniques**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet d'achat de chaise de rayonnages pour les services techniques dont le montant s'élève à 2 939.98€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de mobilier de restauration scolaire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet d'achat de mobilier pour les salles de restauration scolaire dont le montant s'élève à 4 948.26€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de matériel pour les services techniques**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet d'achat d'une tarière et mèches pour les services techniques municipaux dont le montant s'élève à 1 196.11 € HT.

- **Régie de recettes: Remboursement du solde restauration scolaire et garderie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser le solde de restauration scolaire et garderie pour la famille concernée, après clôture du compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) autorise le remboursement du solde.

### **3. DIVERS**

- **Approbation d'une convention d'accès à l'extranet-carrières du CDG 31**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion Haute-Garonne (CDG 31) s'est doté d'un site extranet à destination des collectivités et établissements publics locaux de la Haute-Garonne, qui lui sont affiliés. Ce service s'adosse au progiciel de Gestion des Ressources Humaines qu'utilise le CDG31 pour gérer les carrières des agents territoriaux et permet un accès personnalisé et sécurisé à des informations statutaires ainsi qu'aux dossiers individuels de carrière de chaque agent.

Pour accéder à cet extranet, une convention doit être mise en place entre le CDG31 et la commune de Beauzelle. Elle fixe les conditions d'accès et les règles d'utilisation de cette application et définit les droits et obligations des parties.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) approuve la convention pour accéder à l'extranet-carrières du CDG31 et autorise Monsieur le Maire à la signer

### **Informations sur les décisions du Maire**

- Afin de restaurer cour maternelle des Ecoreuils, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise MALET .
- Afin de fournir en repas les restaurants scolaires, le Centre de loisirs et la Maison du Jeune Citoyen, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE pour la confection, le conditionnement et la livraison de repas.
- Afin d'aménager le sol en gazon synthétique au Centre de Loisirs, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société SARL SPTM.
- Afin de fournir en produits d'entretien les services municipaux, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec les sociétés SPE, SODISCOL et EMBAL-MAG.